

DIRECTION GENERALE

Le Conseil d'Administration de l'Établissement public foncier de Normandie réuni le 16 mars 2018 au Conseil Départemental de la Seine-Maritime à ROUEN, sous la présidence de M. Sébastien LECORNU, en présence de Mme la Préfète de la Région Normandie, de M. Philippe SIMEON-DREVON, Contrôleur Général Économique et Financier et de M. Patrick MOREL, Agent Comptable de l'EPF Normandie,

VU le décret n° 68-376 du 26 avril 1968 portant création de l'Établissement Public de la Basse-Seine, modifié par les décrets n° 77-8 du 3 janvier 1977, n° 2000-1073 du 31 octobre 2000 et n° 2004-1149 du 28 octobre 2004, n° 2009-1542 du 11 décembre 2009, n° 2014-1732 du 29 décembre 2014 et n° 2015-979 du 31 juillet 2015, l'ordonnance n° 2011-1068 du 8 septembre 2011 et le décret n° 2011-1900 du 20 décembre 2011,

SOUS RESERVE de l'adoption d'une délibération par le Conseil communautaire de **BLANGY PONT L'ÉVÊQUE INTERCOM** sollicitant l'intervention de l'EPF, et s'engageant au rachat du bien dans le délai de cinq ans,

VU l'estimation réalisée 24 novembre 2017 par France Domaine,

SUR le rapport et après avis favorable de la Commission des affaires foncières et de la Commission des affaires financières,

**APRES EN AVOIR DELIBERE
D E C I D E**

D'acquérir, à la demande de **BLANGY PONT L'ÉVÊQUE INTERCOM** (Calvados) un vaste ensemble immobilier, dénommé Domaine du Houvre et cadastré sur la Commune de **Pierrefitte en Auge** :

Cadastre	Superficie	Adresse
B 73	01ha 93a 70ca	Pré de la Cour de France
B 78	78a 60ca	Pré de la Cour de France
B 79	01ha 16a 30ca	Pré Quenault
B 128	01ha 18a 19ca	La Cour du Four
B 156	01ha 17a 59ca	Cour Jamin
B 183	01ha 54a 89ca	La Cour de France
B 184	28a 34ca	La Cour de France
	08ha 07a 61ca	

Cette intervention a pour objet, de favoriser le développement de l'attractivité de l'Intercom, par un projet d'activités touristiques ou sportives visant à relancer les activités du lac, voisin du Domaine du Houvre, dont il est le gestionnaire.

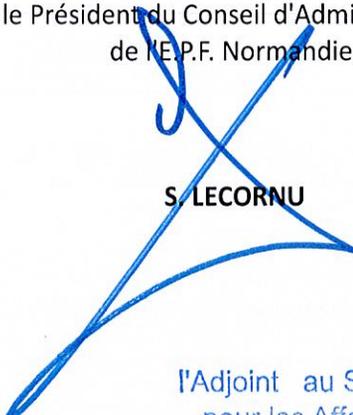
La durée de portage pour cette intervention est fixée à 5 ans.

L'enveloppe projet est fixée à 860 000 € (Compte **927 109 - BLANGY PONT L'ÉVÊQUE INTERCOM "Domaine du Houvre"**).

Le Directeur Général est autorisé à signer une convention avec **BLANGY PONT L'ÉVÊQUE INTERCOM** fixant les modalités d'acquisition, de gestion et de cession des biens dans un délai n'excédant pas cinq années.

le Président du Conseil d'Administration
de l'E.P.F. Normandie,

Le Directeur Général
de l'E.P.F. Normandie,



S. LECORNU



G. GAL

Délibération approuvée
A Rouen, le
La Préfète, **29 MARS 2018**

l'Adjoint au Secrétaire Général
pour les Affaires Régionales
chargé du pôle "politiques publiques"



Dominique LEPETIT